



JAMAIS SOLO, AVEC FO !

RESTAURATION RAPIDE



Scannez ce QR
code pour plus
d'informations

FO, UN VRAI BILAN EN FAVEUR DES SALARIÉS

● **Pouvoir d'achat et organisation du travail :**

- Augmentation des minima de branche en avril 2023 de 4,5 % et 2,2 % en novembre (clause de revoyure demandée exclusivement par la FGTA-FO)
- Amélioration de PAC (prime annuelle conventionnelle).
- Congés spéciaux enfant malade.
- 3 jours d'absence rémunérée pour enfant hospitalisé.
- Obtention de 8 week-ends obligatoires par an pour les salariés à temps plein.

● **Amélioration de la prévoyance :**

- Création de la garantie invalidité.
- Extension à 300 jours pour l'incapacité de travail temporaire.

● **Fonds d'action sociale :**

- Renforcement des aides (permis de conduire, cantines, aide à l'installation, ...)
- Augmentation de la cotisation patronale pour pérenniser le fonds.

FO, DES REVENDEICATIONS POUR AMÉLIORER VOTRE POUVOIR D'ACHAT

- Mettre en place un 13e mois.
- Majoration à 50 % des heures de nuit.
- Majoration du travail du dimanche.
- Suppression des coupures.
- Augmentation de la durée minimale de travail à 3 heures pour les salariés à temps partiel.